



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023

LIMINAIRE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année, quelle que soit leur nature.

SOMMAIRE

1. LES RESULTATS DE 2022.....	p 2/10
2. DETAIL DE COMPTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	p 3/10
2.1 En dépenses.....	p 3/10
2.2 En recettes.....	p 5/10
3. DETAIL DE COMPTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	p 7/10
3.1 En dépenses.....	p 7/10
3.2 En recettes.....	p 8/10
4. LES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023.....	p 9/10
ANNEXE => SCHEMAS.....	p 10/10

1. LES RESULTATS 2022

FONCTIONNEMENT	2022	PM 2021	PM 2020
Dépenses	3 363 800,12€	3 133 728,28€	2 955 503,71€
Recettes	4 463 064,01€	4 617 304,99€	4 222 116,31€
Résultat de fonctionnement	+1 099 263,89€	+1 483 576,71€	+ 1 266 612,60€
INVESTISSEMENT	2022	PM 2021	PM 2020
Dépenses	4 903 801,06€	3 092 063,35€	2 178 195,78€
Recettes	4 479 181,40€	2 565 730,55€	1 949 302,81€
Résultat d'investissement	-424 619,66€	-526 332,8€	-228 892,97€
Résultat cumulé des 2 sections (avec reprise des résultats 2022)	+674 644,23€	+957 243,91€	+1 037 719,63 €

RESTES A REALISER (RAR) viennent s'ajouter aux données 2022	
Dépenses d'investissements	965 125,77€
Recettes d'investissements	1 489 075,59€
Résultat restes à réaliser	+ 523 949,82€

CA 2022 avec RAR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	3 363 800,12€	5 868 926,83€	9 232 726,95€
Recettes	4 463 064,01€	5 968 256,99€	10 431 321,00€
Résultat 2022 (Recettes – dépenses)	+1 099 263,89€	+99 330,16€	+1 198 594,05€

2. DETAIL DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 En dépenses

Imputation	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	BP 2022	Réalisation 2022
Dépenses de fonctionnement	3 286 421	3 333 284	2 955 504	3 133 728	4 310 990	3 363 800
014 Atténuation de produit	33 026	142 338	44 781	32 746	27 000	26 378
011 Charges à caractère général	1 067 875	963 815	804 301	1 068 861	1 146 245	1 017 900
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 872 632	1 916 121	1 814 788	1 732 241	1 963 346	1 920 917
65 Autres charges de gestion courante	270 736	274 794	205 365	259 621	301 280	296 741
66 Charges financières	23 831	22 316	21 122	20 753	25 000	22 539

Chapitre 014 : Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). C'est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées en fonction, entre autres, du potentiel financier par habitant. Pour 2022, la commune a versé 26,4k€ contre 34,6k€ en recettes. A noter une année encore particulière, le FPIC étant basé sur les résultats N-1 (donc 2021), les pertes de recettes dues à la fermeture du casino nous fait inverser la tendance habituelle du « verser plus, recevoir moins » (cf 2.2 recettes, chap 73 « impôts et taxes »).

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie... Si les dépenses à caractère général ont baissé :

- En 2019 : cf très peu de travaux réalisés
- En 2020 : cf crise sanitaire qui a engendré une baisse des dépenses d'électricité et de gaz compte tenu de la fermeture de divers bâtiments communaux, des travaux d'entretien de bâtiments publics et de voirie non réalisés et l'annulation des séjours de vacances)

elles ont à nouveau augmenté en 2021.

En 2022, ces dépenses se maintiennent (avec une très légère baisse en comparaison de 2021: -51K€ soit -5% ; ce qui est le résultat d'une gestion au plus près des diverses activités au vu et malgré des hausses de prix (en particulier de l'énergie et des matériels)

Les gains (-147K€) à mettre en exergue en comparaison de 2021 sont de tous ordres :

- **gain de 4K€ => -30%** avec 8K€ dépensés sur la ligne budgétaire « *produits de traitement* » (engrais, désherbants)
- **gain de 18K€ => -21%** avec 65K€ dépensés sur diverses lignes budgétaires de fonctionnement
 - o **gain de 7K€ => -55%** avec 8K€ sur les *fournitures administratives*

- gain de 1K€ => -20% avec 3K€ sur la *médiathèque*
- gain de 2K€ => -15% avec 11K€ sur les *fournitures scolaires*
- gain de 2K€ => -5% avec 36K€ sur les *frais postaux et télécom*
- gain de 6K€ => -45% avec 7K€ sur les *fêtes et cérémonies*
- gain de 6K€ => -45% avec 5K€ dépensés sur la ligne budgétaire « *vêtements de travail* »
- gain de 45K€ => -35% avec 85K€ dépensés sur les lignes budgétaires « *achats matériel pour travail en régie, entretien de terrains et bâtiments* »
- gain de 1K€ => -8% avec 12K€ sur la ligne budgétaire « *matériel roulant* »
- gain de 8K€ => -70% avec 4K€ sur la ligne budgétaire « catalogues et imprimés »
- gain de 65K€ indépendants du fonctionnement interne
 - gain de 15K€ => -10% avec 131 K€ sur une baisse des commandes (en fonction de la demande) au *symo*
 - gain de 50K€ => -65% avec 25K divers frais dont les *frais de contentieux* (actes liés à la procédure sur la fontaine en 2021)

Les augmentations significatives (+96K€) sont essentiellement dues à l'augmentation des énergies mais aussi à la dernière phase de renouvellement du matériel informatique

- augmentation de 12K€ => +45% avec 39K€ dépensés sur la ligne budgétaire « *eau* », liée aux essais d'étanchéité des bassins de la piscine
- augmentation de 32K€ => +16% avec 232K€ dépensés sur la ligne budgétaire « *énergie* » (chauffage des bâtiments), liée aux augmentations de l'énergie largement limitée par les économies réalisées suite à l'alerte de janvier 2022.
- augmentation de 9K€ => +55% avec 26K€ dépensés sur la ligne budgétaire « *carburant* » => liée aux augmentations de carburant
- augmentation de 26K€ => +60% avec 71K€ sur la ligne budgétaire « *locations mobilières* » (parc ordinateurs totalement renouvelé, mopieurs complétés gentilhomme, ...)
- augmentation de 12K€ => +75% avec 28K€ sur la ligne budgétaire dédiée aux *sorties enfance-jeunesses* qui ont repris leur activité avant Covid et qui ont bénéficié des subventions CAF équivalentes
- augmentation de 5K€ => +40% avec 20K€ Sur la ligne budgétaire « *organismes de formation* » caces, police, phytos...

La stabilisation des dépenses sur de nombreuses lignes

- Les divers contrats d'assurances, de maintenance et de prestations de services
- Les fournitures de petit entretien pour travaux en régie malgré les augmentations des coûts => ceci est le fruit de réflexions coordonnées services-élus pour la recherche systématique de rapports qualité/prix équilibrés.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Avec une somme globale de 1 920K€ en 2022, en comparaison de 1 739K€ en 2021, la ré-internalisation des missions se poursuit ; elle intègre une Gestion Anticipée des Emplois et des Compétences suivie (*anticipation des départs par tailage pour permettre la continuité du service public*), la création d'un emploi dédié à l'espace France Services

Doivent être intégrées :

- l'augmentation de 3% sur le salaire brut des agents, imposée par l'Etat et qui correspond à 5,5% sur le brut chargé.
- La revalorisation des métiers multi accueil (*revalorisation du point d'indice ; passage en catégorie B*)

Les charges de personnel et les frais afférents sont équivalentes avec celles de 2019 (1 916K€) avant réorganisation.

Chapitre 65 : Ce chapitre comprend entre autres, les subventions aux associations et les indemnités des élus ; de 260K€ en 2021, il est passé à 297K€ en 2022.

- Les activités reprenant, les subventions aux associations sont passées de 31K€ à 61K€ (soit +30K€)
- La part la plus importante de ce chapitre est l'attribution de la dotation au SDIS (145K€ en 2022 contre 128K en 2021, *en constante augmentation et sans possibilité d'action communale pour la réduire*).

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts ; l'augmentation des sommes de ce chapitre est de 2K€ (début du remboursement du prêt de 1 000K€).

2.2 En recettes

Imputations	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	BP 2022	Réalisation 2022
Recettes de fonctionnement	3 976 497	3 956 581	4 222 116	4 617 305	4 310 990	4 463 064
013 Atténuations de charges	89 986	95 354	90 795	93 924	32 726	42 513
70 Produits services ventes div	242 217	244 378	163 703	186 381	209 500	222 957
73 Impôts et taxes	3 039 780	3 174 519	2 283 399	2 395 110	2 932 327	2 898 819
74 Dotations, subventions et participations	459 452	371 871	1 342 327	613 265	878 277	925 497
75 Autres produits de gestion courante	52 325	46 986	28 594	44 755	39 000	60 497
78 Produits exceptionnels					0	42 964

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges :

- des agents titulaires suite aux arrêts maladie et accidents du travail par l'assurance personnel
- des contrats dits « aidés »

Chapitre 70 : Sont enregistrés à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public).

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude qui sont, pour 2022 d'environ 188 000 € ; ce qui constitue une hausse par rapport à 2020 (140 000€) et 2021 (170 000€) mais sans retrouver les résultats des années sans covid : en effet, les comportements quant aux inscriptions des enfants (*fréquentation moindre des services périscolaires, de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs*) ont évolué.

A noter pour mémoire la fermeture du camping et de la piscine

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale

Le prélèvement du produit des jeux n'est pas à la hauteur qu'il était avant COVID : avec un total de 2 063K€ (1 860K€ intégrés au CA 2022, décembre n'étant pas connu à sa clôture), il est en baisse de 240K€ en comparaison des années avant COVID (1,5 mois de recette en moins).

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2011.

Le FPIC en recettes en cohérence avec le chapitre 2.1 dépenses : Pour 2022, puisque les bases de calculs sont fixées sur l'année précédente et la richesse par habitant ayant fortement baissé avec la fermeture du casino en 2021, la commune a reçu plus qu'elle n'a versé.

Chapitre 74 : Ce chapitre inclut les diverses dotations de l'Etat, en diminution constante depuis 2013, excepté la DSR, qui a légèrement augmenté, dû à la fermeture du casino ; à noter que la DGF, nulle depuis 2 ans, reste sur cette base, même si la richesse par habitant diminue.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF (dot. forfaitaire)* (K€)	329 540	289 527	207 269	128 865	61 604	33 502	2 280	0	0	0
DSR**	67 145	62 470	58 944	55 818	53 354	50 729	47 987	45 534	50 683	56 585

*Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation forfaitaire) :

****Dotation de Solidarité Rurale** : La **dotation de solidarité rurale** est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes **rurales** pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

A noter : la commune n'est habituellement pas éligible à la DETR (Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux); cependant, compte tenu de la richesse par habitant en dessous du seuil fixé, elle y a été éligible en 2022 sur les bases de calcul de 2020 ; ce qui nous a permis de bénéficier de subventions pour l'agrandissement du multi-accueil. Nous espérons être également éligibles à cette subvention pour 2023 (sur la base de l'exercice 2021 : fermeture du casino pendant 6 lois) pour la réhabilitation de la toiture de la maternelle.

L'Etat a participé à la compensation de la perte du produit des jeux à hauteur de 209 400€ en décembre 2021 qui correspond à 30% des pertes ; il était envisagé de compléter cette somme en mai 2022, selon les mêmes bases de calcul que 2021, soit 500 000€. La commune a perçu 475 000€ en décembre 2022.

Chapitre 75 : Par autre produits de gestion courante, il est entendu essentiellement les loyers perçus sur l'année.

3. DETAIL DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 En dépenses:

Imputations	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	BP 2022	Réalisation 2022
Dépenses d'investissement	653 818	2 345 949	2 178 196 (hors RAR)	3 092 063 (hors RAR)	6 299 637	4 903 801 (hors RAR)
16 Emprunts et dettes assimilées	61988	63 129	313 094	72 945	902 162	101 432
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	54 646	360	255 511	194 617	91 595	69 234
21 Immobilisations corporelles	463 881	2 217 027	940 551	1 552 785	1 178 856	1 047 070
23 Immobilisations en cours	0	0	0	734 752	3 797 082	2 919 632

Chapitre 16 : Ce chapitre inclut les remboursements de capital d'emprunt

La différence entre la prévision du BP 2022 et la réalisation (800K€) est due au fait que l'emprunt relais n'est pas remboursé à date. Comme il s'agit d'un emprunt, et non d'une ligne de trésorerie, il devra apparaître dans ce chapitre au BP 2023.

Chapitre 20 : Ce chapitre inclut les frais liés aux documents d'urbanisme, les frais d'études divers liés à des investissements, les frais d'insertions (annonces légales administratives), les frais liés aux logiciels.

On y retrouve ainsi une partie des frais liés au Plan Local d'Urbanisme et des frais liés à l'étude du parc thermal non terminés mais surtout les coûts du Maître d'œuvre pour la piscine.

Chapitre 21 : Y sont inclus les frais liés aux cimetières (achats cavurnes, colombariums,...), tous les aménagements publics et de voiries, les travaux dans les différents bâtiments communaux,...

La différence entre le BP et le réalisé se situe essentiellement sur la voirie : + 100K€.

A noter également près de 200K€ non réglés au SIEEN (pour travaux réalisés mais non encore facturés et les travaux d'éclairage public réalisés en 2023) ; il en est de même pour les travaux télécom (autres réseaux) réalisés mais non encore facturés qui seront reportés ou en RAR 2022 ou sur 2023.

Détail chapitre 21

		BP 2022	Réalisé 2022
2116	Cimetières	4 805	4 805
2128	Agencements aménagts	26 876	63 997
21318	Autres bâtiments publics	10 822	10 068
2132	Immeubles de rapports	80 000	200
2138	Autres construction	0	88 000
2151	Réseaux de voirie	655 324	721 897

21534	Réseaux d'électrification	245 268	49 160
21538	Autres réseaux	84 420	25 339
21568	Mat outill incendie défense civile	345	906
21578	Matériel outillage de voirie	14 908	8 771
2158	Autres install, mat outillage	27 015	33 920
2183	Matériel informatique	8 673	8 254
2184	Mobilier/ mat bureau	400	1 730
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000	30 022

Chapitre 23 : Par immobilisations en cours, on entend «travaux en cours de réalisation ». Y sont inclus les frais de construction ; il s'agit des travaux de la piscine et de la maison de santé. Les 2 920K€ se décomposent en 2 410 K€ pour la piscine et 510 K€ pour la maison médicale.

3.2 En recettes

Imputations	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	BP 2022	Réalisation 2022
Recettes d'investissement	1 207 962	1 882 822	1 949 303	2 565 730	6 825 970	4 479 181
10 Dotations, fonds divers et réserves	375 765	796 432	7 013	470 435	222 264	155 256
13 Subventions d'investissement	43 408	235 271	886 013	750 679	2 527 869	1 024 398
16 Emprunts et dettes assimilées	0	0	250 560	1 000 000	1 800 000	1 800 000

Compte 13 : les 1 024K€ correspondent aux subventions débloquées pour travaux.

Compte 16 : l'emprunt de 1 000 000 a bien été perçu ; les 800 000€ du prêt relais également. Il s'agira de le rembourser avant le 7 avril 2023 ou de le transformer en prêt, tout ou partie.

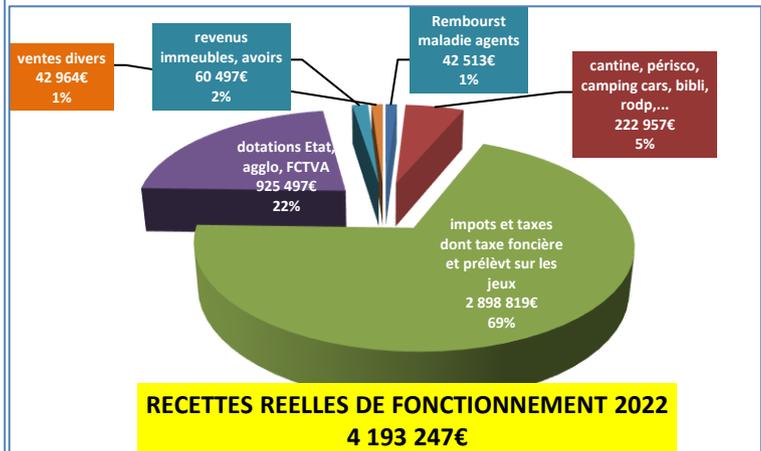
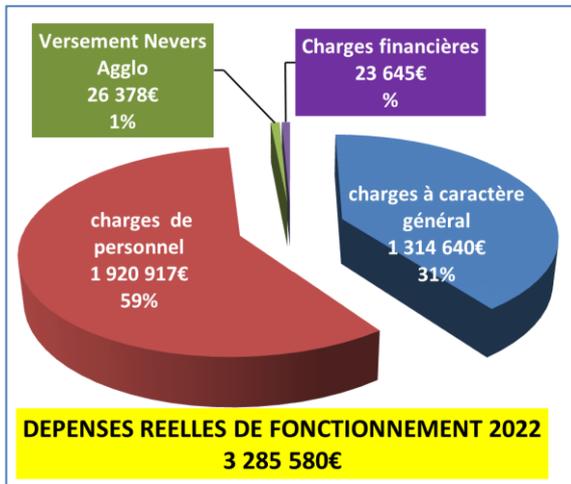
4. RESTES A REALISER

Les Restes à réaliser, uniquement en investissement, correspondent à des engagements de travaux signés et non encore réalisés.

TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		965 125,77 €	1 489 075,59 €
20	Immos incorporelles	14 820,00 €	
202	<i>frais réalisation documents urbanisme</i>	6 180,00 €	
2031	<i>frais d'études</i>	8 640,00 €	
21	Autres immobilisations financières	120 220,06 €	
21534		120 220,06 €	
23	Construction	830 085,71 €	
2313		830 085,71 €	
13	Subventions d'investissement		1 489 075,59
1322	<i>région</i>		405 080,43
1323	<i>département</i>		55 000,00
13251	<i>GFP rattachement</i>		390 000,00
1327	<i>budget communautaire</i>		96 500,00
1341	<i>DETR</i>		337 495,16
1347	<i>DSIL</i>		155 000,00
1348	<i>autres fonds non transférables</i>		50 000,00

➤ ANNEXE => SCHEMAS BUDGETAIRES

En fonctionnement



En investissement

